



ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



Communiqué de Presse du Syndicat des Praticiens des Hôpitaux Publics
du 16 novembre 2022

Le SPHP soutient le mouvement de protestation des internes et externes de médecine contre l'article 23 du PLFSS n°274 pour 2023.

Le texte prévoit d'aligner la durée de formation des internes en médecine générale sur celle des autres spécialités, soit 4 ans, en introduisant le statut de docteur junior destiné à favoriser l'autonomisation des futurs médecins généralistes : de ce point de vue, et dans un souci de cohérence, **il s'agit d'une intention louable**, dont il conviendra d'évaluer le résultat concret dans les prochaines années.

Toutefois, ce même texte inclut des **considérations liées aux inégalités territoriales** de l'offre de soins ambulatoires, en faisant une priorité d'affecter les docteurs juniors en médecine générale à l'exercice ambulatoire et dans les zones où cette offre est insuffisante.

Le SPHP considère que :

- l'organisation de la phase de consolidation des compétences doit avoir pour seul objectif d'assurer **la qualité de la formation médicale**, et non de remédier aux carences de l'organisation territoriale des soins ;
- pour se conformer à l'objectif affiché de favoriser l'autonomisation, les terrains de stage doivent être **adaptés aux projets professionnels des internes**, qui ne se limitent pas à l'exercice ambulatoire en cabinet ou en maison de santé ;
- la supervision nécessite une **disponibilité suffisante des maîtres de stages**, qui ne peut être assurée dans les zones qualifiées de déserts médicaux. Faute de cet encadrement, les internes seront toujours plus exposés aux risques psychosociaux, et les pertes de chance menaceront encore les malades ;
- de plus, la coercition annoncée sur le projet professionnel de nos jeunes collègues méconnaît les **dimensions sociales et familiales de leurs projets de vie**, qui tiennent nécessairement compte de toutes les composantes de l'aménagement du territoire.

La complémentarité entre la ville et l'hôpital est indispensable au fonctionnement de notre système de santé, et ses 2 composantes ne peuvent tenir leur place sans **une formation adaptée, une carrière attractive et un environnement favorable à la vie sociale et familiale des praticiens.**

Pour le SPHP, le choix de la contrainte et du mélange des genres n'est pas à la hauteur des enjeux de santé publique.